

VAL DE GÂTINE

La redevance des ordures ménagères en hausse

La séance du conseil communautaire de Val de Gâtine, mardi 12 décembre, a été pour une grande partie consacrée à la collecte des déchets, notamment à l'augmentation de la redevance des ordures ménagères.

Après validation de la signature de la convention du groupement de commande avec le Syndicat mixte à la carte (SMC) et la communauté de communes Parthenay-Gâtine (CCVG) concernant l'étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles, pour un coût de 40 000 €, et la contractualisation pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective et du mobilier en déchetterie, les élus communautaires ont été invités à se prononcer sur les tarifs 2024.

Une hausse maîtrisée

Afin de permettre un équilibre financier en 2024, s'établissant à 2 405 000 €, le conseil communautaire décide de suivre la proposition

du conseil d'administration du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom) et du bureau de la CCVG, soit d'appliquer une augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2024, soit 10 % sur les tarifs des particuliers et 16 % pour les professionnels. Et de facturer la part variable de la Redevance des ordures ménagères incitative (Reomi) à partir de la 7^{ème} levée, portant ainsi la part fixe Reomi à 97 € pour les foyers d'une personne, 194 € pour les foyers deux personnes, 275 € pour les foyers de trois personnes, à 330 € pour les foyers de quatre personnes, etc. Et la part variable à 5 € par levée pour les bacs de 140 litres, 6 € pour les bacs de 240 litres et 7 € pour les bacs de 340 litres. Corinne Micou, présidente de la régie du Sictom, a tenu à souligner « l'effort du Sictom qui prend en charge une part importante des augmentations et qui a décidé de ne facturer la part variable qu'à partir de la 7^{ème}

levée afin de ne pas trop pénaliser les abonnés ». Propos appuyés par le président de la CCVG Jean-Pierre Rimbeau, qui rappelle que « le budget de la régie du Sictom doit s'équilibrer », et remercie les différents acteurs « pour le travail accompli dans ce dossier. Nous devons faire preuve de pragmatisme et faire une analyse de l'évolution de la situation en fin d'exercice ». Denis Onillon, conseiller communautaire, conscient de la problématique liée aux aspects financiers « craint néanmoins un certain relâchement pendant ces sept premières levées ». Quant à Jacky Favreau, conseiller communautaire, il revient sur l'éco-contribution et regrette que « les éco-organismes reçoivent des milliards d'euros et n'en reversent que des millions ! ».

Voirie

Sur proposition du président, il est prévu pour 2024 une enveloppe de 600 000 € pour les travaux et de

200 000 € pour le PATA. Un audit sera lancé sur ce dossier avant de conduire une réflexion globale ; des voix d'élus maires s'élevant de plus en plus pour souligner l'aggravation de la dégradation de leur voirie.

Bacs jaunes

Avant la clôture de la séance, Lionel Moreau, maire de Xaintray, a souhaité intervenir, pour évoquer « le problème de l'automatisation du ramassage des ordures (bacs jaunes) par les services du Sictom engendrant des problèmes environnementaux. Une partie des déchets, notamment des papiers, ne parvient pas, par temps venteux, à être contenue dans la benne du camion et est dispersée dans la campagne ». Corinne Micou, consciente du problème « lié aux phénomènes météorologiques » propose « de ne pas collecter les bacs jaunes lorsqu'il y aura des alertes de tempêtes ou de grands vents ».